

Département de la Moselle  
Arrondissement de Thionville  
COMMUNE D'ILLANGE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Juin 2018

Sous la présidence de Marc LUCCHINI, Adjoint au Maire

**Présents :** M. Marc LUCCHINI - Mme Monique LEYENDECKER – M. Gabriel HOFFMANN - Mme Martine GERGAUD - M. François MARQUET - Mme Marie-Thérèse KEUVREUX - M. Patrick GRASSER – Mme Christine KUNERAT - M. Dominique LE PEMP - Mme Valérie HASELMEIER – M. Didier JACQUES - Mme Nathalie JUNG - M. Christophe LEYENDECKER - Mme Sophie FROMOND - M. Christian SUBTIL.

**Absents excusés :** M. Daniel PERLATI donne procuration à M. Marc LUCCHINI – Mme Christelle HUNEAU - M. Christophe GUTH

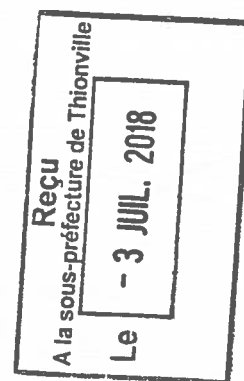
Conseillers élus : 19 - Conseillers en exercice : 18 - Conseillers présents 15

**N° 2018-029 – Modification des tarifs périscolaire 2018/19**

Lors de la séance du 15 mai 2018, le conseil municipal a fixé les nouveaux tarifs périscolaire pour la rentrée 2018/19. Ceux-ci ne tiennent pas compte du passage à 4 jours et il convient de l'adapter en supprimant les activités du vendredi et en ajoutant la matinée du mercredi.

**Tarifs votés le 15/05/2018**

<u>REVENUS</u>	De 0 à 700 €	De 701 € à 1400 €	De 1400 € à 2100€	à partir de 2101 €
<u>Périscolaire</u>				
Matin	2.07 €	2.62 €	2.75 €	3.01 €
Midi	7.53 €	9.36 €	9.83 €	10.30 €
Soir 1 : 1H30	3.45 €	3.90 €	4.10 €	4.49 €
Soir 2 : 2H30	5.19 €	6.53 €	6.86 €	7.51 €
<u>Mercredi</u>				
11h30-13h30	7.53 €	9.36 €	9.83 €	10.30 €
<u>Vendredi</u>				
11h30-13h30	7.53 €	9.36 €	9.83 €	10.30 €
13H30-16H00	2.45€	2.90€	3.05 €	3.34 €
Soir 1 : 16H00-17H30	3.45 €	3.90 €	4.10 €	4.49 €
Soir 2 : 16H-18H30	5.19 €	6.53 €	6.86 €	7.51 €



Remplacement des NAP du vendredi par les activités du mercredi :

Tarifs Mercredis éducatifs selon quotient familial	QA ≤ 700	QB 701 à 1400	QC 1401 à 2100	QD >2100
Matin : 7h30 – 11h30	7.50 €	8.16 €	8.64 €	9.14 €
11h30-13h30 REPAS	7.53 €	9.36 €	9.83 €	10.30 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les modifications de tarifs proposées qui seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2018/19

Fait et délibéré à Illange, les jour, mois et an susdits.  
Tous les membres présents ont signé au registre.  
La présente délibération a été publiée le 2 juillet 2018

Pour copie conforme,  
Illange, le 2 juillet 2018  
Le Maire,



**ADJOINT**

